

Extrait du Manhajulhaqq.com / Le Coran, la Sounnah sur la voie des anciens pieux

<http://manhajulhaqq.com/spip.php?article867>

Est-ce vrai que les livres de réfutation endurecissent les coeurs ?

- Voie et Méthodologie

Date de mise en ligne : dimanche 22 avril 2018

**Copyright © Manhajulhaqq.com / Le Coran, la Sounnah sur la voie des
anciens pieux - Tous droits réservés**

BismiLLehi ar-Rahmâni ar-Rahîm

Pourquoi parmi les ouvrages des imâms de la Da'wah et ceux qui sont venus après eux, il y a eu beaucoup de livres de réfutation ? Est-ce vrai que les livres de réfutation endurent les cœurs ?

Premièrement, il faut savoir que réfuter le faux et réduire à néant ses arguments est une chose présente dans le Coran. Allâh - Djalla wa 'Alâ - est Celui qui a cité des arguments des associateurs, qui a cité ce sur quoi ils s'appuient comme faussetés dans les sujets de croyance et les sujets de jurisprudence, puis les a réfutés en démontrant clairement la religion de vérité dans ces sujets. Parmi les sujets de croyance, le Tawhîd : « **Et ils (les Mecquois) s'étonnèrent qu'un avertisseur parmi eux leur soit venu, et les infidèles disent : « C'est un magicien et un grand menteur. Réduira-t-il les divinités à un Seul Dieu ? Voilà une chose vraiment étonnante.** » [1] « **Dis : « Qui vous attribue de la nourriture du ciel et de la terre ? Qui détient l'ouïe et la vue, et qui fait sortir le vivant du mort et fait sortir le mort du vivant, et qui administre tout ? » Ils diront : « Allâh ». Dis alors : « Ne Le craignez-vous donc pas ? »** [2] « **C'est à Allâh qu'appartient la religion pure. Tandis que ceux qui prennent des protecteurs en dehors de Lui (disent) : Nous ne les adorons que pour qu'ils nous rapprochent davantage d'Allâh. En vérité, Allâh jugera parmi eux sur ce en quoi ils divergent. Allah ne guide pas celui qui est menteur et grand ingrat.** » [3] et autres versets encore dans lesquels Allâh réfute ce par quoi les associateurs argumentent en faveur de leur association à Allâh - Djalla wa 'Alâ, et Il a certes réfuté leur prétention d'intercession (dans le fait de prendre des intermédiaires) dans cette même sourate. De même pour les sujets de jurisprudence : « Cela, parce qu'ils disent : « **Le commerce est tout à fait comme l'intérêt** » [4] Allâh les a réfutés dans cela. Aussi dans le sujet de l'immolation des bêtes dans la sourate les « bestiaux » : lorsqu'ils dirent : « **Ce qu'Allâh a égorgé parmi les bêtes est bien plus licite que ce que nous avons égorgé** » signifiant par cela que la bête trouvée morte est bien plus licite que la bête égorgée ; Allâh - Djalla wa 'Alâ - les a réfutés dans cela. Ainsi, la réfutation contre le faux est à la base légiférée et exigée. Ce, car elle explique et éclaire la preuve évidente à donner en réponse à ces interrogations et à ces arguments faux sur lesquels s'appuient des adeptes de l'infraction religieuse parmi les associateurs ou les égarés, chacun selon son cas.

De ce fait, les réfutations sont une pratique qui se poursuit depuis l'époque des salafs. Nous trouvons des livres de réfutation tant dans les sujets de croyance que les sujets de jurisprudence. Dans les sujets de jurisprudence comme la réfutation contre l'imâm Mâlik, la réfutation contre Aboû Yousoûf, au sujet du procès entre un tel et un tel, dans les sujets de croyance comme la réfutation contre Bichr al-Misrî, la réfutation contre un tel etc. Lorsqu'on se trouve dans une période où le besoin envers une réfutation contre des opposants à la vérité est immense du fait de l'influence qu'ils ont sur les gens, il faut impérativement réfuter. SHeikh al-Islâm Ibn Taymiyyah a réfuté plusieurs catégories de gens : il a réfuté les philosophes, il a réfuté les ultras soufis, et ainsi de suite jusqu'aux Chiïtes. C'est-à-dire, que lorsqu'il y a un besoin religieux pour la réfutation contre un adepte du faux, celle-ci relève alors de l'explication et de l'éclaircissement de la vérité, de l'établissement de l'argument d'Allâh et de la condamnation du blâmable. Il en est ainsi pour l'époque des imâms de la Da'wah, lorsque l'imâm réformateur Muhammad Ibn 'Abdel-Wahhâb (rahimahullâh) accomplit la Da'wah salafiyyah (le prêche basé sur la voie des anciens pieux) et réprima nombreux de ses opposants, un bon nombre parmi les savants de cette Da'wah se mit en avant pour réfuter ces gens-là dans le but d'éclaircir la vérité et de mettre au grand jour le faux qu'ils ont mêlé à celle-ci. Ceci est donc une pratique qui se poursuit.

Cependant, il existe une exagération qui est l'étude de la science par le biais des réfutations. Ceci ne fait pas partie de la voie des gens de science. La science s'étudie par le biais du Coran et de la Sounnah, des paroles des gens de science expliquant les sujets religieux dans les livres, les commentaires, les avis juridiques (fatwas) etc. Quant aux

Est-ce vrai que les livres de réfutation endurecissent les coeurs ?

réfutations, elles servent à réfuter les ambiguïtés ou à réfuter les gens lorsqu'ils avancent ce genre d'ambiguïtés. Les livres de réfutation ne doivent donc pas être supprimés, mais pas non plus être l'objet d'une exagération telle que le fait que tout individu désire réfuter, ou que tout individu n'ait d'autre préoccupation que de réfuter ou bien qu'on n'apprenne la science que par le biais des réfutations. Apprendre la science seulement par le biais des réfutations amène à une compréhension erronée de la religion et de la Da'wah, car les réfutations, étant une des différentes parties de la réprobation du blâmable, ne doivent être utilisées qu'à juste mesure. Si quelqu'un s'amenait en disant : « Je ne vais prendre et pratiquer de la religion que la réprobation du blâmable », il n'appellerait donc pas les gens au bien, ni n'ordonnerait le convenable, ni ne réprouverait le blâmable. Il pratiquerait alors beaucoup de bien mais passerait également à côté de beaucoup de bien en religion. C'est pourquoi il faut donner à toute chose sa juste valeur, et il faut savoir que la pondération est toujours la voie des gens de science et des vertueux. [5]

[1] Coran, 38/4-5

[2] Coran, 10/31

[3] Coran, 39/3

[4] Coran, 2/275

[5] Al-Adjwibat ul-Bouhoûth wal-Moudârissât ul-Mouchtamilat 'alayhâ ad-Douroûss il-'ilmiyyah du SHeikh Sâlih ÂI-SHeikh, 6/179-181